

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 26 janvier 2023

## La DGA prononce la qualification de la munition AASM 1000 pour l'avion de combat Rafale

- Fin 2022, la Direction générale de l'armement (DGA) a prononcé la qualification de la munition AASM 1000 GS (armement air-sol modulaire de 1 000 kg propulsé avec guidage GPS et inertiel) et de son système de soutien.
- Cette nouvelle version de l'AASM est développée par Safran Electronics & Defense dans le cadre d'un marché de 85 millions d'euros passé par la DGA en 2017.
- L'AASM 1000 constitue une des nouvelles capacités du standard F4 du Rafale, dont la qualification du premier incrément (F4.1) est prévue d'ici fin janvier. Elle sera utilisée par l'armée de l'Air et de l'Espace et par la Marine nationale, notamment à partir du porte-avions Charles de Gaulle.
- La munition AASM 250 (version 250 kg), en service dans l'armée française depuis 2008, a été éprouvée au combat avec succès sur différents théâtres d'opération.



L'AASM 1000 est destiné à s'adapter sur les corps de bombes de forte puissance historiques (corps de bombe Mk84 et BLU109), mais également sur les nouveaux développements en cours de la société française ARESIA (corps de bombe BA84 et P1000). Il est composé d'un kit de guidage GPS et inertiel et d'un kit d'augmentation de portée. Ce dernier, qui utilise un propulseur, permet un allongement significatif du domaine de tir par rapport à une munition non propulsée. Ces deux kits sont directement dérivés de la dernière version de l'AASM 250 et adaptés aux bombes de 1 000 kg.

Les armuriers de l'armée de l'Air et de l'Espace et de la Marine nationale réalisent l'assemblage de l'AASM 1000 (montage des kits de guidage et d'augmentation de portée sur les corps de bombes) et le paramétrage de la munition en fonction des besoins de la mission. Le système de soutien à disposition des utilisateurs comprend les outillages d'assemblage, les bancs de test et la documentation d'utilisation et de maintenance pour la mise en œuvre de la munition.

L'avion de combat Rafale au standard F4.1 pourra emporter jusqu'à trois AASM 1000 (un en ventral et un sous chaque aile).

Le développement de la munition AASM 1000 a été réalisé avec la participation active des

experts techniques de l'armée de l'Air et de l'Espace, de la Marine nationale et du Service interarmées des munitions (SIMu) afin de prendre en compte au plus tôt les recommandations et les besoins des utilisateurs finaux dans les travaux industriels.

Les différents essais de qualification de cette munition ont été réalisés dans les centres d'essais de la DGA (DGA Essais de missiles, DGA Techniques aéronautiques, DGA Techniques terrestres et DGA Essais en vol) avec les industriels Safran Electronics & Defense et Dassault Aviation. En particulier, le tir de qualification réalisé sur Rafale F4.1 a permis de confirmer la compatibilité de l'AASM 1000 avec le nouveau standard du Rafale et les performances au but de la munition.

La livraison des premiers kits vers le SIMu a été initiée dans la foulée de cette qualification et doit se poursuivre en 2023.

Contact media:

Centre media du ministère des Armées <u>media@dicod.fr</u> 09 88 67 33 33

Délégation à l'information et à la communication de la défense DICoD

Centre media du ministère des Armées 60 boulevard du général Martial Valin CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15